

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 MAI 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Aurélien LEMOINE, Maire.

DATE DE CONVOCATION : 22/05/2026

PRÉSENTS : Aurélien Lemoine, Michelle Daguet, Jérôme Brillard, Hervé Cottureau, Agnès Fradet, Corinne Esnault Dos Santos, Nadia Guimier, Patrick Viaud, Tony Brouté.

ABSENTS EXCUSES :

- Sébastien Dahuron excusé, a donné pouvoir de vote à M. Aurélien Lemoine,
- Lucie Cardot excusée, a donné pouvoir de vote Mme Corinne Esnault Dos Santos,
- Charlotte Mellinet, excusée, a donné pouvoir de vote à M. Jérôme Brillard,
- Frédérique Launay, excusée, a donné pouvoir de vote à M. Tony Brouté.

ABSENT : Damien Crosnier

SECRÉTAIRE : Monsieur Jérôme Brillard est nommé secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Décision modificative Budget Communal-Financement de l'achat du tracteur.

2026-45 EMPRUNT POUR LE FINANCEMENT DU TRACTEUR

Monsieur le Maire rappelle qu'en séance du 20 mai le Conseil a voté pour l'achat d'un tracteur. Sur les conseils du conseiller aux décideurs locaux de la DGFIP, la Commune peut avoir recours à un emprunt sur 5 ans proposé par l'organisme financeur (AGILOR) de la marque du tracteur choisi (DEUTZ FAHR).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité :**

- **ACCEPTE** la proposition de prêt d'AGILOR dont les caractéristiques financières principales sont les suivantes :
 - Montant du prêt : 68 800 €
 - Durée d'amortissement du prêt : 5 ans
 - Taux d'intérêt : 2,29%
 - Frais de dossier : 0€

- Mise à disposition des fonds : à la livraison du matériel
 - Modalités de remboursement : échéances constantes de 14 719,58 € (1^{ère} année 13 275,35 €)
 - Périodicité retenue : annuelle
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt.

2026-46 : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à une modification budgétaire pour le financement du nouveau tracteur.

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'accepter à l'unanimité la décision modificative comme suit :

		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
Article	Intitulé	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D023	Virement à la section de fonctionnement			-55 600 €	
R021	Virement de la section de fonctionnement		-55 600 €		
R1641	Emprunt		68 800€		
D1641	Emprunt	13 200 €			
D66111	Intérêts d'emprunt			200 €	
D617	Etudes et recherches			55 400 €	
Total		13 200 €	13 200 €	0	0

Fait et délibéré Séance close à après épuisement de l'ordre du jour.

Fait et délibéré lesdits jours, mois et an et le Président et le Secrétaire de séance ont signé lecture faite.

Le Maire

Le Secrétaire de Séance

M. Aurélien LEMOINE



M. Jérôme BRILLARD

